

DECRET N° 2016-473 du 08 Aout 2016

portant intérim du Président de la République pour la
période du 08 au 09 août 2016 inclus.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, **Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République assure son intérim, du 08 au 09 août 2016 inclus, dans les limites fixées par la Constitution.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 08 Aout 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON